

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Valmante
Ecole élémentaire publique Valmante
Marseille (Bouches-du-Rhône)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0130611U_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Valmante Ecole élémentaire publique Valmante Marseille (Bouches-du-Rhône)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0130611U _RNPP

ANTEA GROUP FRANCE



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	BOVER Frédéric	Ingénieur de projet
Vérificateur	NEX Fabien	Chef de projet
Approbateur	FAVEREAUX Sophie	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'**école élémentaire publique** Valmante (ETS 0130611U) est localisée 83 chemin Jean Roubin à Marseille (13). Elle accueille 107 enfants âgés de 6 à 11 ans. Elle se situe au nord-est du groupe scolaire publique Valmante, ce dernier comprenant également une école maternelle (ETS n°0131562C), faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

L'école élémentaire, propriété de la ville de Marseille, s'étend sur une surface de 2700 m² qui comprend :

- un bâtiment scolaire sur plusieurs étages,
- un réfectoire
- un logement de gardien, seul ce dernier comporte un vide sanitaire.
- Des espaces extérieurs composés de :
 - la cour de récréation, recouverte d'un enrobé bitumineux en bon état,
 - l'entrée principale pour les élèves
 - l'arrière-cour du réfectoire et de la chaufferie,
 - les surfaces autour des pieds des arbres sont également recouvertes par un revêtement de surface souple,
 - des aires végétales non recouvertes accessibles aux enfants.

Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été constaté lors de la visite de site.

Résultats des études historiques et documentaires

L'école élémentaire Valmante a été construite en superposition supposée avec un site recensé dans la base de données BASIAS (n°PAC1303582- fabrication et la commercialisation d'étiquettes-prix) ce qui a motivé l'intégration de l'ETS à la

liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que l'école élémentaire aurait ouvert ses portes en juillet 1965 dans d'anciens bâtiments (date non confirmée). La configuration actuelle de l'ETS date de 1969.

Le site BASIAS n°PAC1303582 s'est implanté au droit de l'ETS en 1961. L'activité était dédiée à la fabrication et la commercialisation d'étiquettes-prix pour les étalages de fruits et légumes des marchés de la ville. D'après les photographies aériennes, le site BASIAS a été démoli entre 1964 et 1968, l'activité ayant été transférée ailleurs sur Marseille.

Aucune autre activité industrielle n'a été recensée à proximité immédiate de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'ETS se trouve sur des alluvions qui reposent sur des calcaires aquifères. Les alluvions sont potentiellement aquifères mais l'incertitude demeure sur la puissance des formations alluvionnaires. La profondeur d'une éventuelle nappe n'est donc pas connue.

Compte tenu de la topographie générale, dans le cas où une nappe existerait au droit du site, son sens d'écoulement serait orienté du nord-est vers le sud-ouest.

Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire avec logement de fonction, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Les trois scénarios d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition du site BASIAS ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ce site sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'ETS via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion d'eau par les enfants :

Compte tenu de l'incertitude existant sur le tracé du réseau d'eau potable au droit du groupe scolaire et de la superposition avec le site BASIAS n°PAC1303582, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

- l'ingestion de sols de surface :

Compte tenu de la superposition de l'ETS avec le site BASIAS et de l'existence d'aires de sols à nu au droit de l'ETS (aires végétalisées accessibles), le scénario d'exposition par ingestion de sols de surface est retenu pour les potentiels enfants du logement de fonction.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, des sols de surfaces et de l'eau du robinet, nous proposons que l'école élémentaire publique Valmante (ETS n°0130611U) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne :

- l'air du sol sous dallage (substances volatiles) dans le bâtiment principal,
- l'eau du robinet dans le réfectoire, les sanitaires du rez-de-chaussée et le logement de fonction,
- l'air du vide sanitaire dans le logement de fonction ainsi que les gaz du sol sous le vide sanitaire,
- les sols nus accessibles aux résidents du logement de fonction.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».